



PANORAMA
GARDIENS, CONCIERGES ET
EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

SOMMAIRE

01 | PÉRIMÈTRE
DE LA BRANCHE

02 | CONTEXTE DE
LA BRANCHE

03 | EMPLOI

04 | MARCHÉ
DU TRAVAIL

05 | ALTERNANCE

06 | DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES

07 | MÉTHODOLOGIE ET
SOURCE DE DONNÉES



PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE

LA BRANCHE GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

La branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles dans le secteur privé se définit par le métier mais aussi par le statut des employeurs. Ainsi, certains personnels dont les fonctions et la dénomination sont celles de gardiens, sont employés par des entreprises relevant du champ d'autres conventions collectives nationales que celle des gardiens et ne sont donc pas régis par elle.

Les employés d'immeubles effectuent principalement des tâches de nettoyage et de sortie de poubelles. Les gardiens, personnels logés dans l'immeuble, se voient confier un éventail de tâches plus large. Ils peuvent ainsi aller du simple nettoyage dans un petit immeuble, aux activités de jardinage et/ou de surveillance, jusqu'à l'encadrement de plusieurs employés, la gestion des relations avec les locataires, la gestion des relations avec les entreprises extérieures, dans les grands ensembles de plusieurs dizaines de logements.

Employés d'immeubles ou gardiens sont souvent les uniques employés de l'immeuble et travaillent souvent seuls.

Champs d'application de la convention collective*

Article 1^{er}

La présente convention, conclue en application de la deuxième partie, livre II, du code du travail, a pour objet de définir sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'outre-mer les conditions de travail et de rémunération du personnel disposant ou non d'un logement de fonction et chargé d'assurer la garde, la surveillance et l'entretien – ou une partie de ces fonctions seulement – des immeubles ou ensembles immobiliers et de leurs abords et dépendances, qu'ils soient affectés à l'habitation, à l'usage commercial ou professionnel, placés sous le régime de la copropriété, donnés en location, ou inscrits à une association syndicale de propriétaires (ASP), quel que soit le régime juridique de l'employeur.

(...) Lorsqu'un immeuble est placé sous le régime de la copropriété, l'employeur est le syndicat des copropriétaires ; le contrat de travail est signé par le syndic qui agit en tant que mandataire du syndicat des copropriétaires et selon les dispositions de l'article 31 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 (1). Il est toutefois rappelé que le conseil syndical a un rôle consultatif comme indiqué dans l'[article 21 de la loi du 10 juillet 1965](#) (2).

Il n'existe aucun lien de subordination entre les copropriétaires, ou tout autre résidant en tant que tel, et les salariés régis par cette convention.

Il en est de même lorsque le mandataire intervient en référence aux [articles 1984 à 2010 du code civil](#) pour le compte d'une seule personne physique ou morale propriétaire du bien immobilier constituant le lieu de travail contractuel.

CHIFFRES CLÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



ENTREPRISES¹

51 400



ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYEURS¹

52 145



SALARIÉS¹

53 489



ALTERNANTS²

59

DÉVELOPPEMENT
DES
COMPÉTENCES³

10 652

¹ Entreprises, établissements et salariés relevant du champ Opco EP. Source Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022. Les établissements employeurs comptabilisés sont ceux avec au moins un salarié.

² Nombre des contrats en alternance débutés en 2022 dans la branche professionnelle. Source : Base Opco EP, Volume des contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche.

³ Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences, etc.) engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.



LA BRANCHE PROFESSIONNELLE EN QUELQUES CHIFFRES*



PART DES TPE DANS LA BRANCHE

99% dans la branche* pour **94%** tous secteurs d'activité confondus**



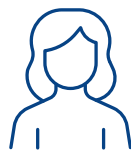
LES SALARIÉS DES TPE

90% dans la branche pour **23%** tous secteurs d'activité confondus



RÉGION DES SALARIÉS

60% en Ile-de-France pour **23%** tous secteurs d'activité confondus



LES FEMMES

59% dans la branche pour **49%** tous secteurs d'activité confondus



LES TEMPS PARTIELS

34% dans la branche pour **16%** tous secteurs d'activité confondus



LES CDI

97% dans la branche pour **68%** tous secteurs d'activité confondus



LES MOINS DE 30 ANS

2% dans la branche pour **19%** tous secteurs d'activité confondus



LES 55 ANS ET PLUS

48% dans la branche pour **18%** tous secteurs d'activité confondus



TAUX DE RENOUVELLEMENT¹

5% dans la branche pour **109%** tous secteurs d'activité confondus

Précision méthodologique : La branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles sera comparée dans ce document aux activités Commerces et services de proximité pour les particuliers selon la répartition des branches professionnelles de l'Opcv EP par grands domaines. Cette répartition s'appuie sur la Nomenclature des Activités Françaises de l'Artisanat (NAFA) et sur le périmètre de l'observatoire des métiers dans les professions libérales (OMPL). La répartition des branches est précisée dans le chapitre : Méthodologie et source de données.



CONTEXTE DE LA BRANCHE

ÉLÉMENTS CLÉS DES PRINCIPAUX TRAVAUX D'OBSERVATION DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

Au sein de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles, une tension se dessine entre les risques qui impactent l'activité et l'importance de ce rôle.

En effet, d'un côté la hausse des coûts de construction des immeubles, en lien avec les réglementations et le coût de l'énergie et des matières premières, entraîne une diminution voire une disparition des surfaces allouées au gardiennage, menaçant structurellement les activités de la branche professionnelle. Et d'un autre côté, le rôle des gardiens, concierges et employés d'immeubles s'élargit avec le contrôle et le suivi de la consommation d'eau et d'énergie dans les immeubles, ou encore la gestion des déchets. Ces tâches comportent notamment un rôle accru de sensibilisation des usagers, qui sont un chaînon essentiel de la transition écologique et énergétique dans le parc résidentiel.

Le besoin de compétences des professionnels évolue aussi du fait de la réglementation. La loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (loi n°2014-110, modifiée en 2015, 2017 et 2021), a notamment interdit l'utilisation de produits d'entretien nocifs pour la santé et l'environnement dans les espaces communs des immeubles et copropriétés, et de certains produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Il convient donc d'informer et de former les gardiens, concierges et employés d'immeubles à ces évolutions réglementaires.

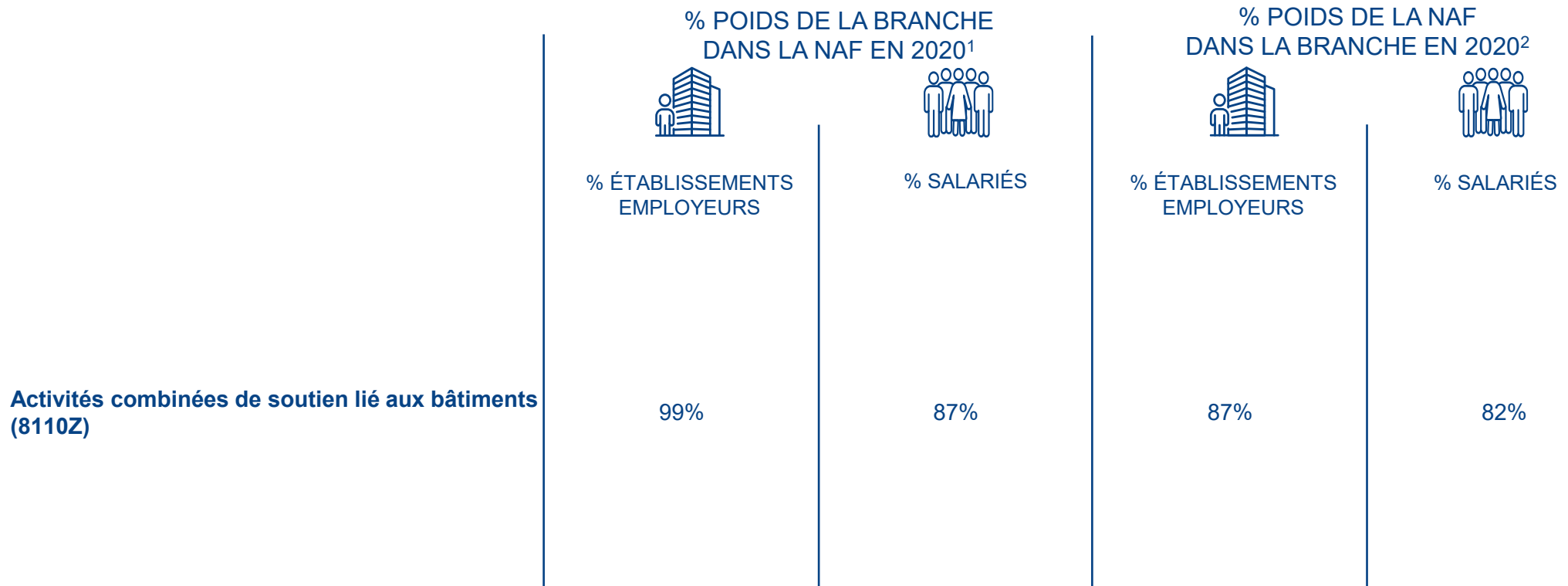
En 2020, la branche professionnelle a réalisé avec l'Opco EP une enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés auprès de ses entreprises afin d'analyser les pratiques de recrutement de travailleurs handicapés, de recueillir les besoins en la matière et de formuler des recommandations à destination des entreprises de la branche. Parmi les pratiques les plus menées par les entreprises de la branche, on note le recours au secteur protégé ou adapté, l'identification des postes pouvant accueillir des travailleurs handicapés et la réalisation de travaux ou autres aménagements permettant d'améliorer les conditions de travail. Les principales recommandations à destination des entreprises visaient à les sensibiliser sur le handicap et les accompagner dans le recrutement d'un travailleur handicapé.

Sources : Analyse des effets de la transition écologique et énergétique pour les entreprises des Gardiens, concierges et employés d'immeubles, Opco EP, 2024

PÉRIMÈTRE

GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

Répartition des établissements et des salariés selon le code de la nomenclature d'activités française (NAF) identifié dans la Convention Collective de la branche professionnelle.



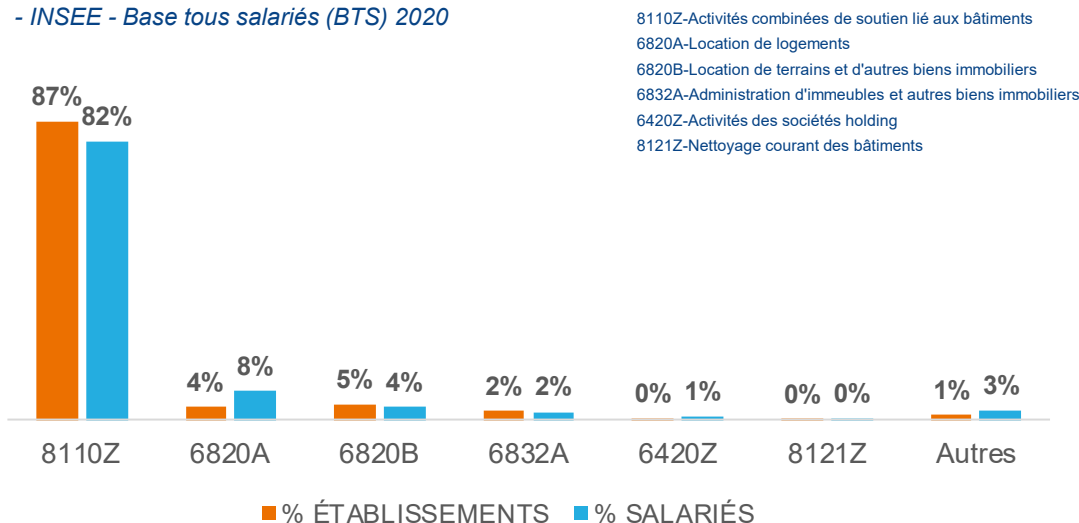
Note de lecture : ¹Les établissements employeurs et les salariés de la branche professionnelle représentent respectivement 99 % et 87 % du code NAF 8110Z – Activités combinées de soutien lié aux bâtiments. ²Ce code NAF concentre 87 % des établissements employeurs et 82 % des salariés au sein de la branche professionnelle.

LA STRUCTURE DE L'EMPLOI DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

82 % des salariés de la branche travaillent dans le secteur Activités combinées de soutien lié aux bâtiments

Répartition des établissements et des salariés de la branche par secteur d'activité (code NAF) selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou l'établissement déclaré dans la DSN

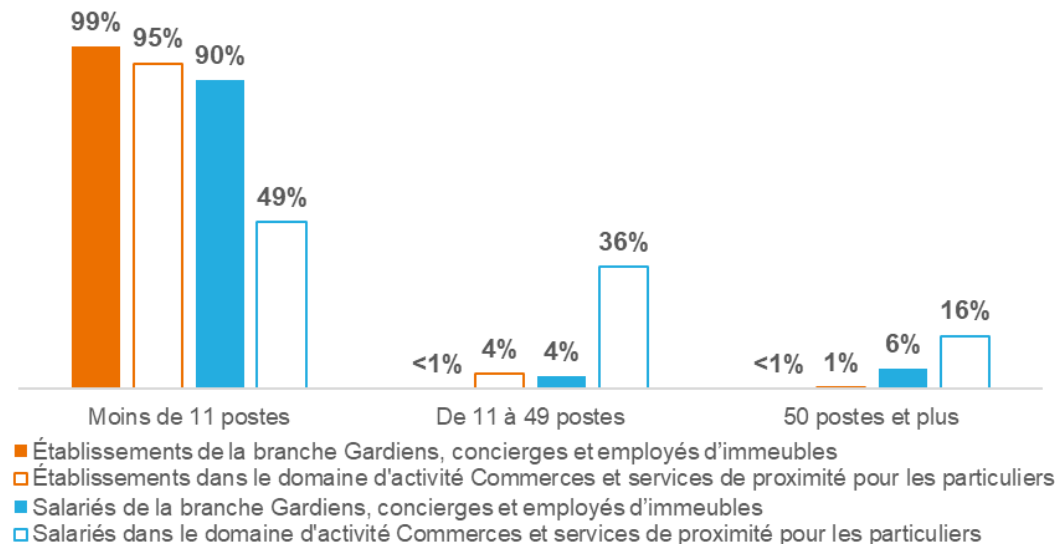
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Plus de 8 salariés sur 10 se concentrent dans le secteur « Activités combinées de soutien lié aux bâtiments ».

90 % des salariés travaillent dans des TPE de moins de 11 postes

Répartition des établissements et des salariés selon la taille de l'établissement employeur - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



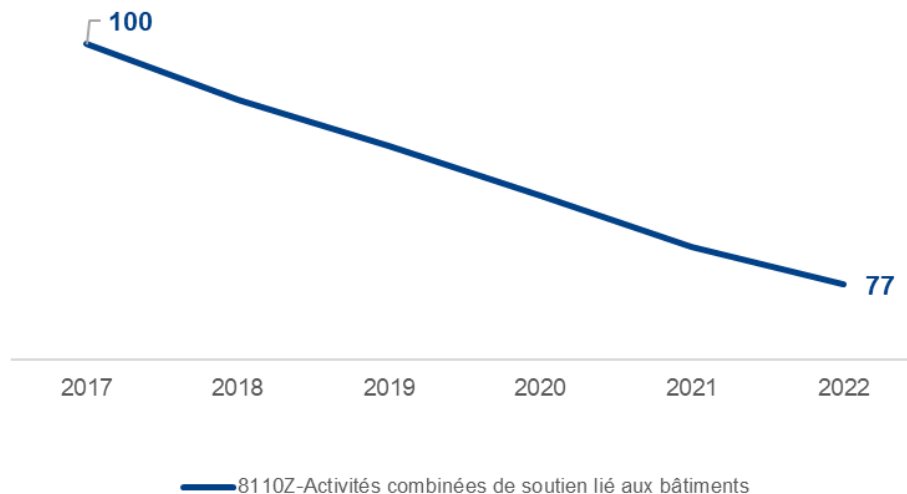
Dans la branche, les établissements de moins de 11 postes représentent la quasi-totalité des établissements et 90 % des salariés. Alors que pour le domaine d'activité Commerces et services de proximité aux particuliers, ces taux sont de 95% pour les établissements et 49 % pour les salariés.

A noter que les moins de 1 % d'établissements de 50 postes ou plus représentent malgré tout 6 % des salariés.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DANS LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

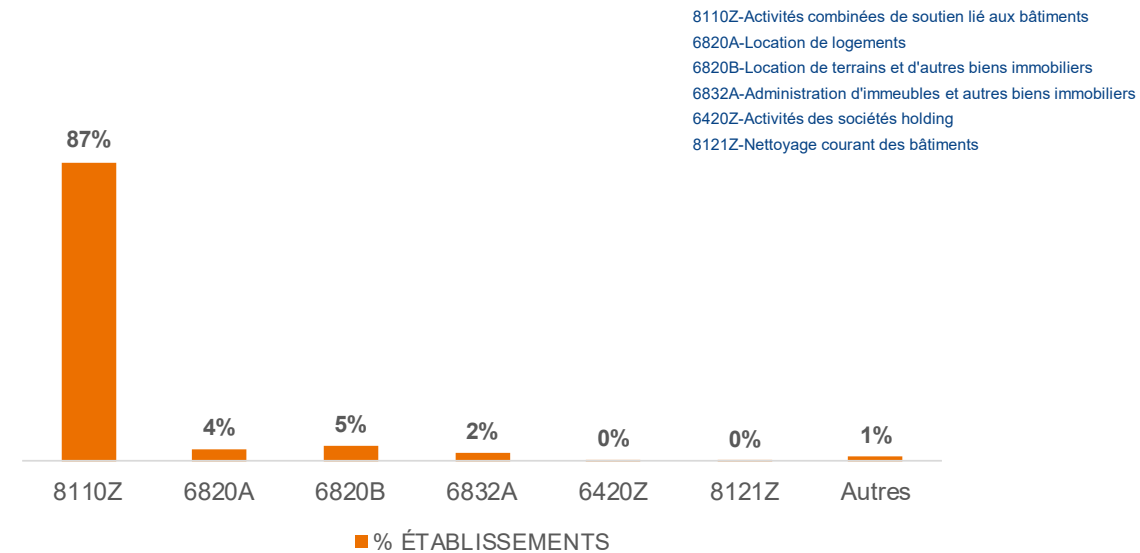
- 23 % d'établissements de la NAF Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z) entre 2017 et 2022

Nombre d'établissements employeurs du secteur privé, par NAF (2006-2022)
- Open data URSSAF 2022



La NAF Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z) représente 87 % des établissements de la branche professionnelle

Répartition des établissements selon le code NAF de l'établissement employeur
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020

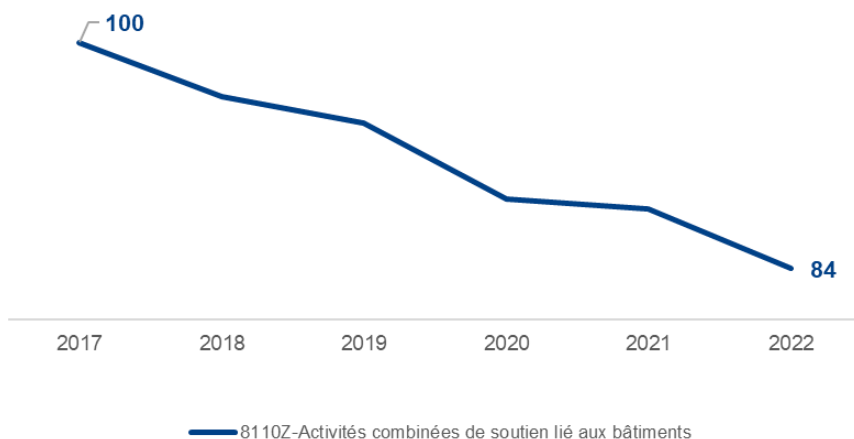


Entre 2017 et 2022, la NAF Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z) a connu une diminution de 23 % de ses établissements. Ce secteur des Activités combinées de soutien lié aux bâtiments concentre 87 % des établissements de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

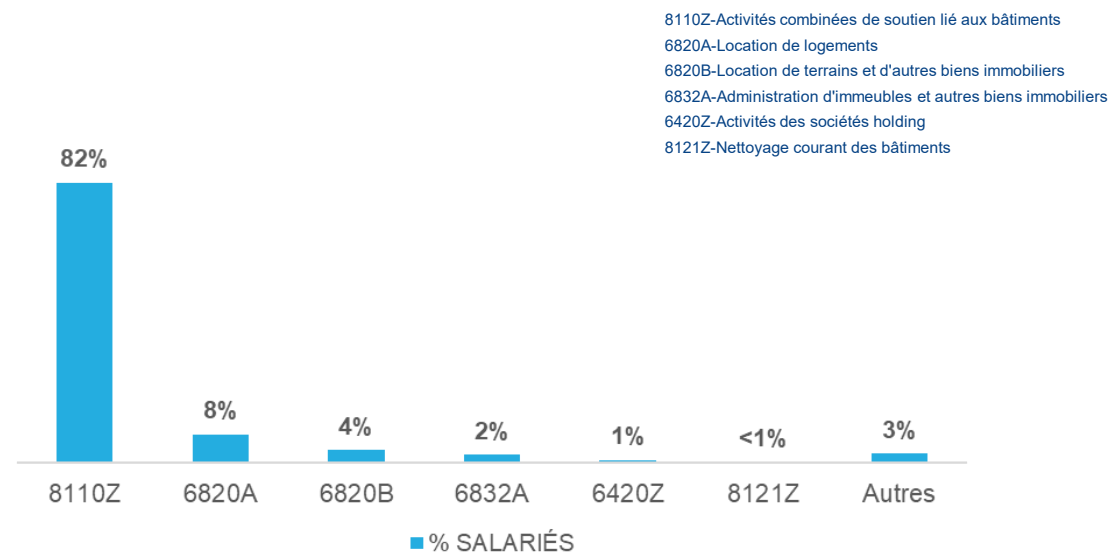
- 16 % de salariés de la NAF Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z) entre 2017 et 2022

Effectifs salariés du secteur privé, par NAF (2006-2022)
- Open data URSSAF 2022



La NAF Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z) représente 82 % des salariés de la branche professionnelle

Répartition des salariés selon le code NAF de l'établissement employeur
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



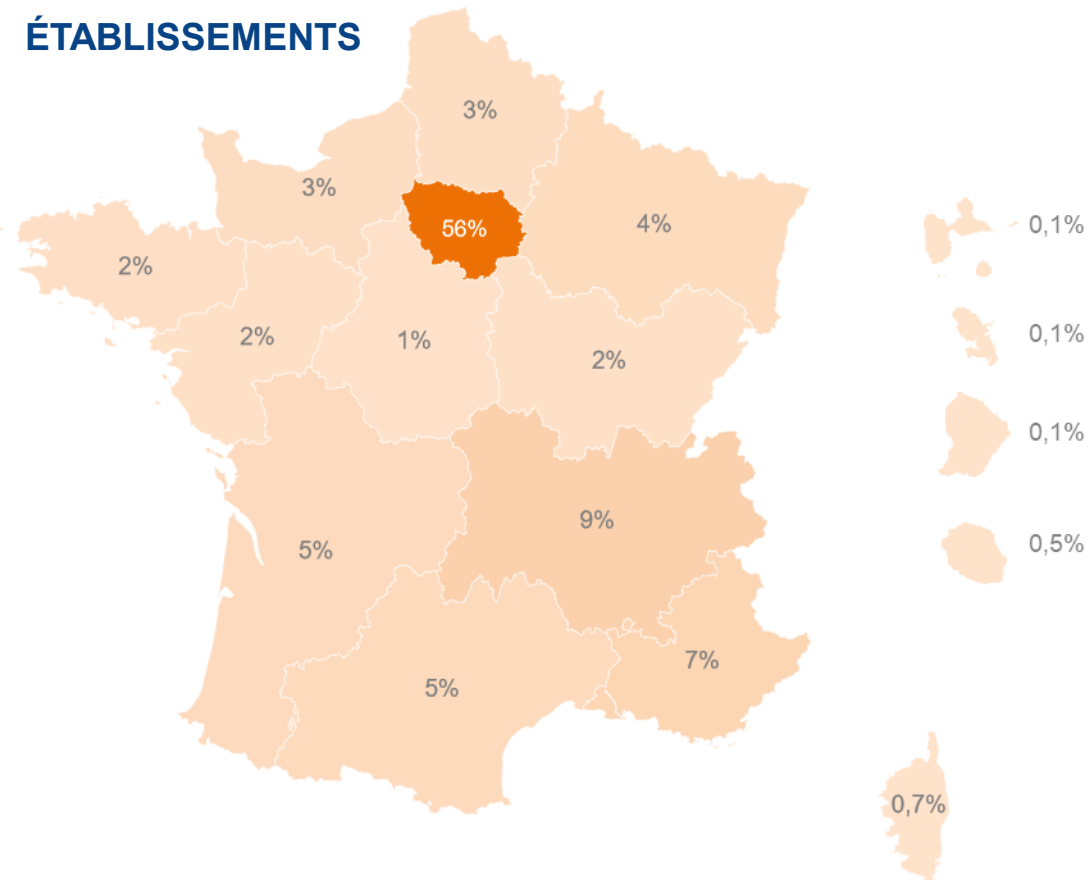
Entre 2017 et 2022, la NAF Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z) a connu une diminution de 16 % de ses salariés. Ce secteur des Activités combinées de soutien lié aux bâtiments concentre 82 % des salariés de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles.

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE EN RÉGION

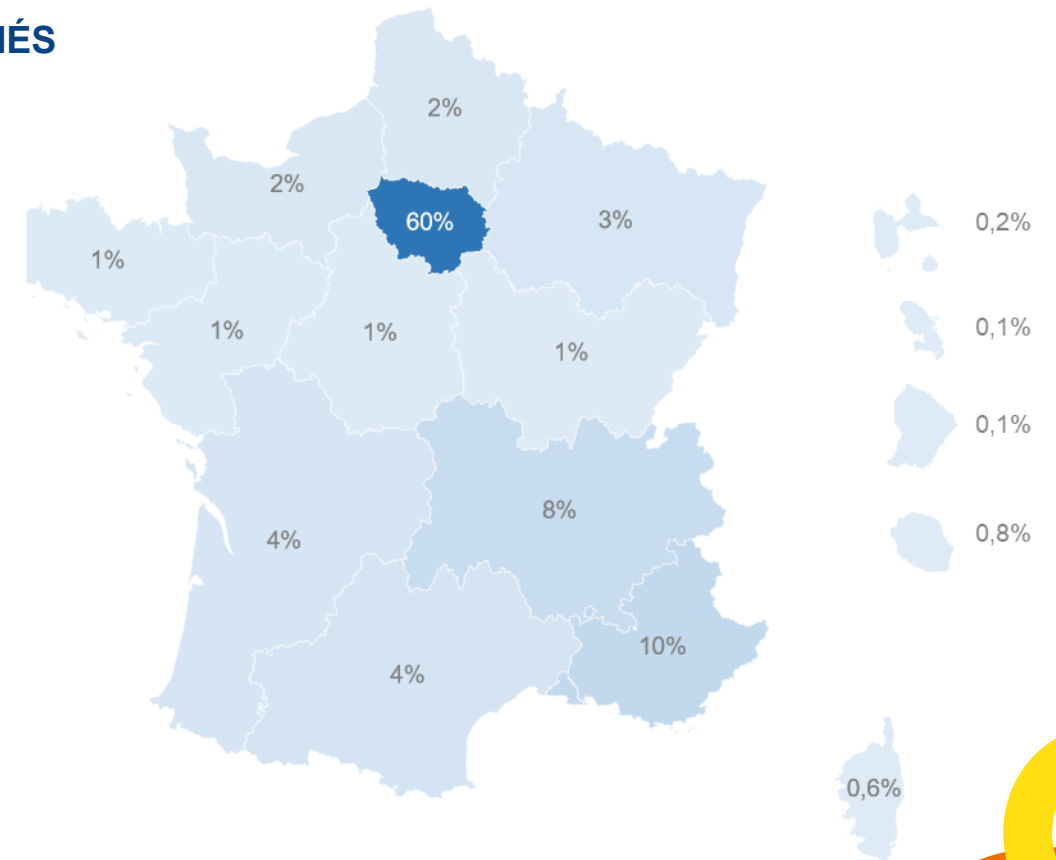
56 % des établissements employeurs de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles se situent en Ile-de-France et ils concentrent **60 %** de l'emploi salarié de la branche.

Répartition des établissements et des effectifs salariés selon la région
– INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020

ÉTABLISSEMENTS



SALARIÉS

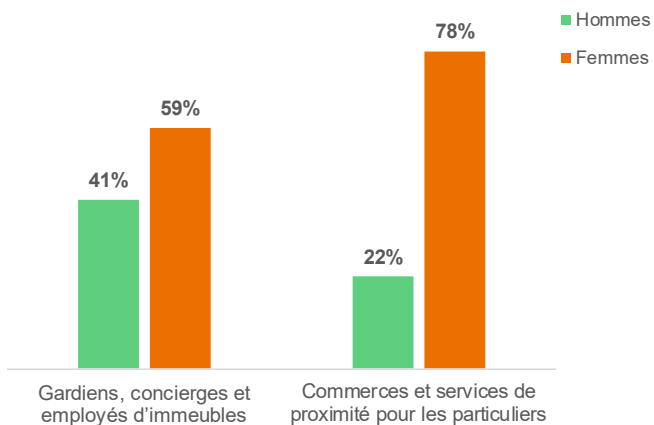


EMPLOI

LE PROFIL DES SALARIÉS¹

59 % des salarié(s) sont des femmes

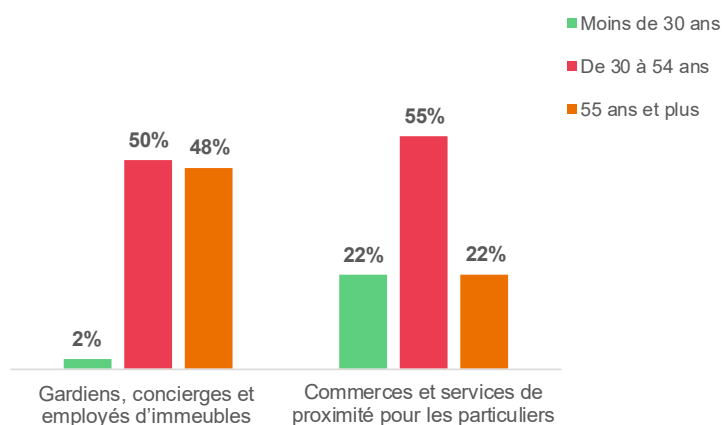
Répartition des salariés selon le sexe
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Dans la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles les femmes représentent près de 6 salariés sur 10. Dans les activités Commerces et services de proximité pour les particuliers la part des femmes est supérieure et atteint 78 %.

48 % ont 55 ans et plus

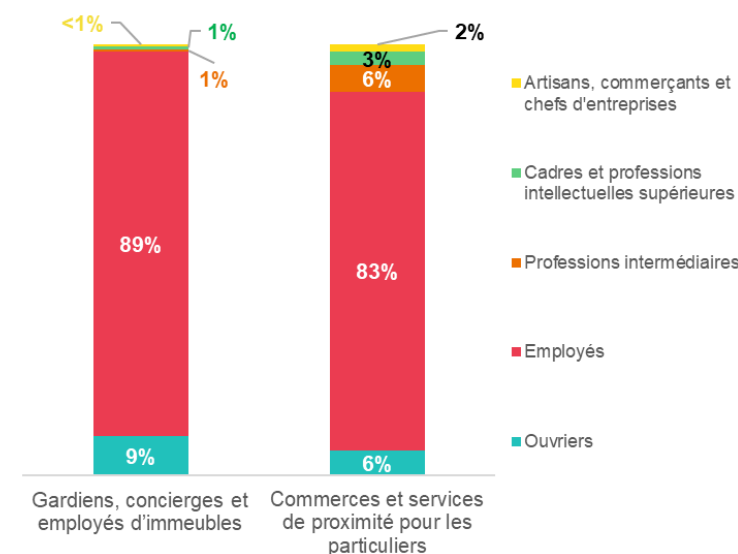
Répartition des salariés selon l'âge
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Dans la branche professionnelle, la part des 55 ans et plus est fortement supérieure à la moyenne des activités Commerces et services de proximité pour les particuliers (48 % vs 22 %). À l'opposé, la part des salariés âgés de moins de 30 ans y est très faible (2 % vs 22 %).

89 % des salariés appartiennent à la PCS¹ Employés

Part des salariés par PCS - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020

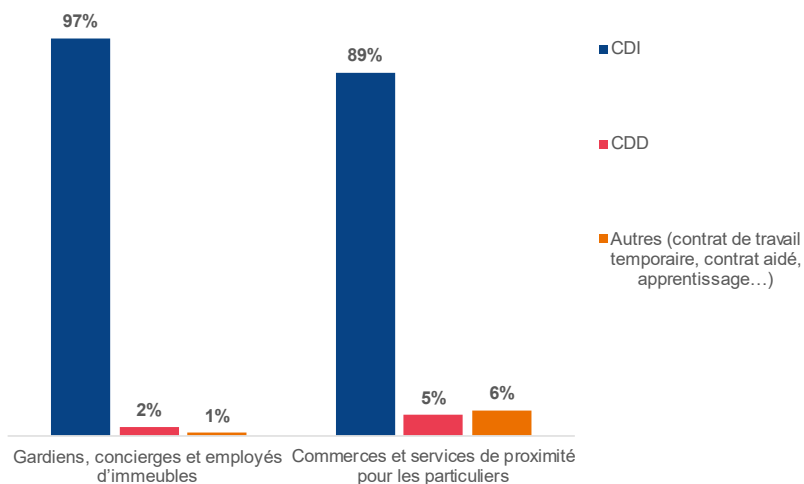


Au sein de la branche professionnelle, une très large majorité de salariés (89 %) sont employés. Cette répartition par PCS est proche de celles des activités de Commerces et services de proximité pour les particuliers.

LES CONDITIONS D'EMPLOI DES SALARIÉS¹

97 % des contrats sont des CDI

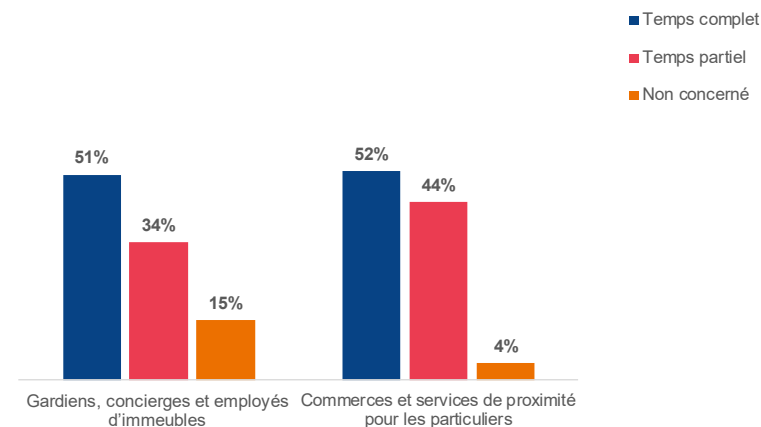
Répartition des salariés par type de contrat
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



La quasi-totalité des salariés au sein des établissements relevant de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles occupe des emplois stables : 97 % ont un CDI et seulement 2 % ont un CDD. La part de CDI dans la branche est supérieure à la moyenne des activités de Commerces et services de proximité pour les particuliers (+8 points).

34 % des contrats sont à temps partiel

Répartition des salariés par temps de travail
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



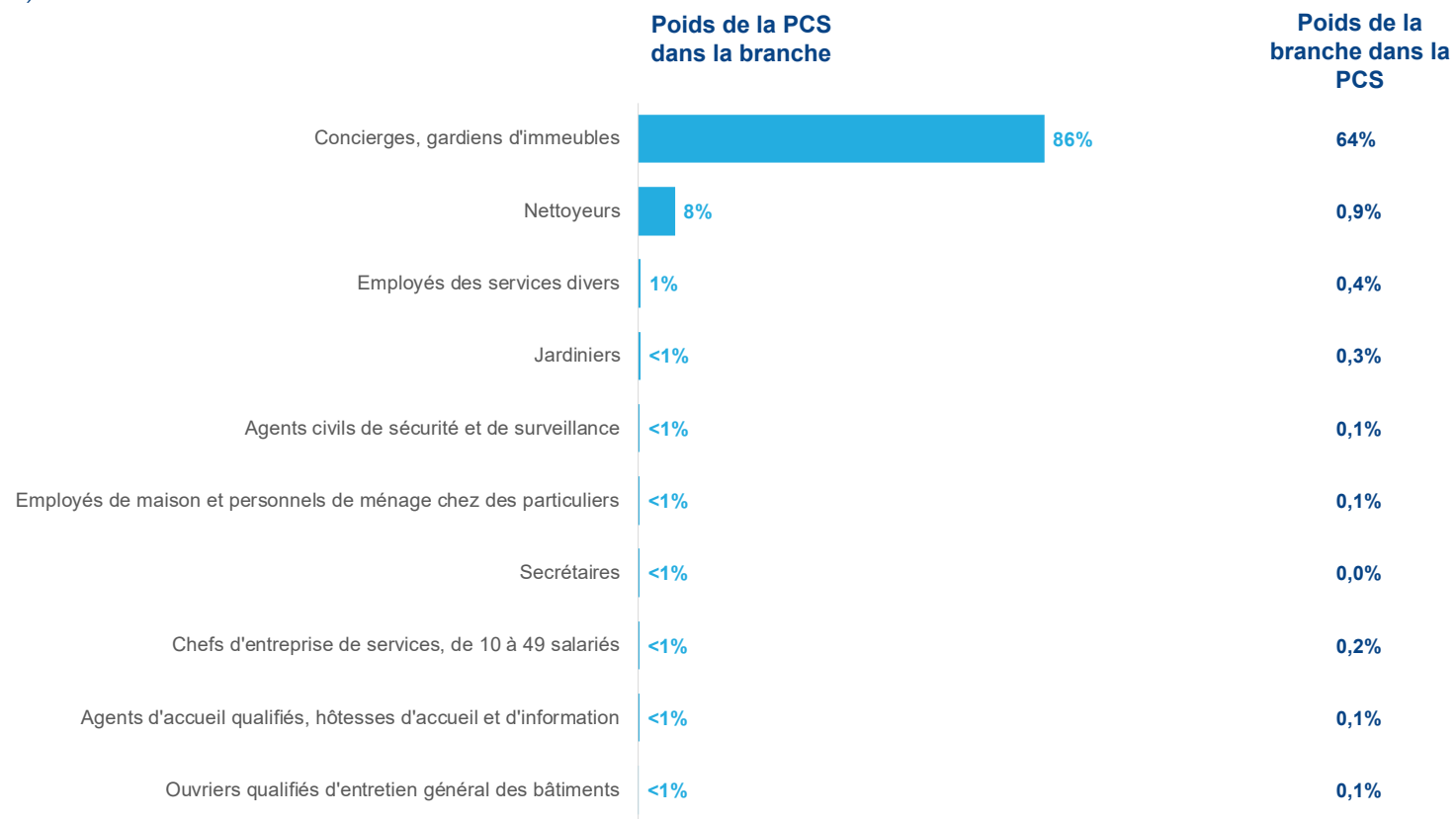
La moitié des salariés de la branche professionnelle de Gardiens, concierges et employés d'immeubles travaillent à temps complet et environ un tiers à temps partiel. À noter qu'une partie des salariés de la branche sont considérés comme des travailleurs à domicile.

LES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

86 % des salariés de la branche exercent la PCS détaillée¹ de Concierges, gardiens d'immeubles.

Répartition des salariés de la branche par métier (nomenclature PCS)

- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Les concierges et gardiens d'immeubles représentent 86 % des salariés de la branche professionnelle de Gardiens, concierges et employés d'immeubles. Le poids de la branche dans cette PCS détaillée¹ est de 64 %.

LA SINISTRALITÉ DANS LE PRINCIPAL SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

1 101 accidents de travail récentes en 2021 dans le secteur des activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z)

Volumes de sinistralité par les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle
- Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021

	Poids de la branche dans la NAF en salariés	Nombre d'accident de trajet dans la NAF ¹	Nombre d'accident de travail dans la NAF ²	Nombre de maladies professionnelles dans la NAF ³
Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z)	87 %	88	1 101	116

Les risques professionnels répertoriés par l'Assurance maladie :

¹ L'accident de trajet se produit lors du trajet aller ou retour entre le lieu de travail du salarié et sa résidence principale, ou son lieu habituel de pause déjeuner (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021, résultats par CTN, code NAF, code risque et CARSAT/CGSS) ;

² L'accident du travail correspond, quelle qu'en soit la cause, à un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant, à quel que titre ou en quel que lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021, résultats par CTN et code NAF) ;

³ La maladie professionnelle : résulte des conditions dans lesquelles le salarié exerce d'une façon habituelle son activité professionnelle qui l'expose à un risque physique, chimique, psychique, ou biologique (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021 suivant le CTN et la nomenclature d'activités française (NAF)).

LES PRINCIPAUX SYNDROMES DÉCLARÉS

Les principaux syndromes dans le secteur des activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z) sont des affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail





*Principaux syndromes des maladies professionnelles dans les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle
- Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021 suivant le CTN et la nomenclature d'activités française (NAF)*

	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z)
POIDS DE LA BRANCHE DANS LE NAF EN SALARIÉS	87 %
Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM droite	22
Poignet main doigts : syndrome du canal carpien droit	16
Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM gauche	14
Poignet main doigts : syndrome du canal carpien gauche	10
Tendinopathie chronique non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (avec ou sans enthésopathies) gauche	10
Tendinopathie chronique non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (avec ou sans enthésopathies) droite	9
Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens du coude droit (associée ou non à un syndrome du tunnel radial)	7
Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens du coude gauche (associée ou non à un syndrome du tunnel radial)	6

LES CONDITIONS DE L'EMPLOI

89 % des salariés de la branche professionnelle sont des Employés, parmi eux 60 % sont des femmes. Le salaire mensuel net moyen (en ETP) s'élève à 1 800 €. L'écart salarial entre les femmes et les hommes est de -15 %.

Répartition des salariés selon les PCS, taux de féminisation, salaire mensuel moyen et écart salarial par PCS
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020 et DARES - Les portraits statistiques de branches professionnelles 2020

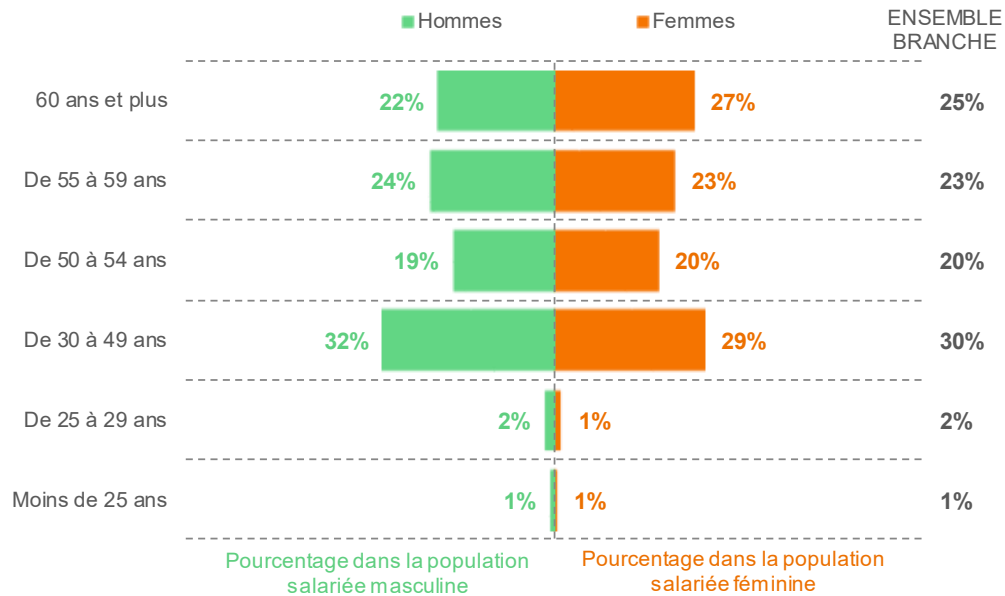
	 RÉPARTITION ¹	 LES FEMMES ¹	 SALAIRE MENSUEL NET MOYEN (EN ETP) ²	 ECART SALARIAL ²
Ouvriers	9%	49%	Non renseigné	Non renseigné
Employés	89%	60%	1 770 €	-13%
Professions intermédiaires	1%	50%	3 630 €	-28%
Cadres	1%	52%	Non renseigné	Non renseigné
Ensemble	100%	59%	1 800 €	-15%

En 2020, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, le salaire mensuel net moyen des salariés de la branche (en équivalent temps plein) est de 1 800 euros. Par ailleurs, et malgré une part de femmes plus importante au sein de la branche (59 % de la population salariée), un écart de salaire important persiste (-15 %).

RÉPARTITION DE LA POPULATION SALARIÉE SELON L'ÂGE ET LE GENRE

48 % des salariés de la branche sont âgés de 55 ans et plus

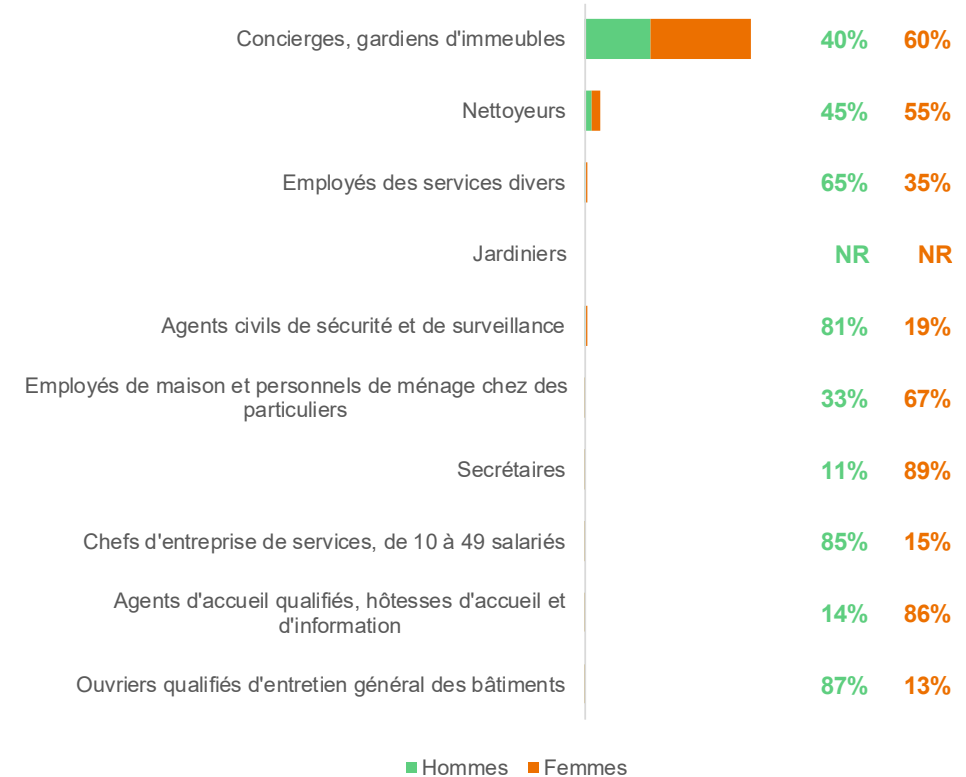
Pyramide des âges des salariés de la branche professionnelle
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Seulement 3 salariés sur 10 de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles sont âgés entre 30 et 49 ans. 43 % des salariés de la branche ont entre 50 et 59 ans, et 25 % ont 60 ans et plus. Les femmes sont davantage représentées dans cette dernière tranche d'âge : 27 % contre 22 % pour les hommes.

60 % des concierges et gardiens d'immeubles de la branche sont des femmes

Répartition des salariés de la branche professionnelle par métier (nomenclature PCS¹) selon le sexe
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



¹ Précision méthodologique : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sert à la codification des professions dans le recensement et les enquêtes que l'Insee réalise auprès des individus et des ménages. Les dénominations des PCS dans ce graphique sont les dénominations de niveau 4 de la nomenclature en vigueur.

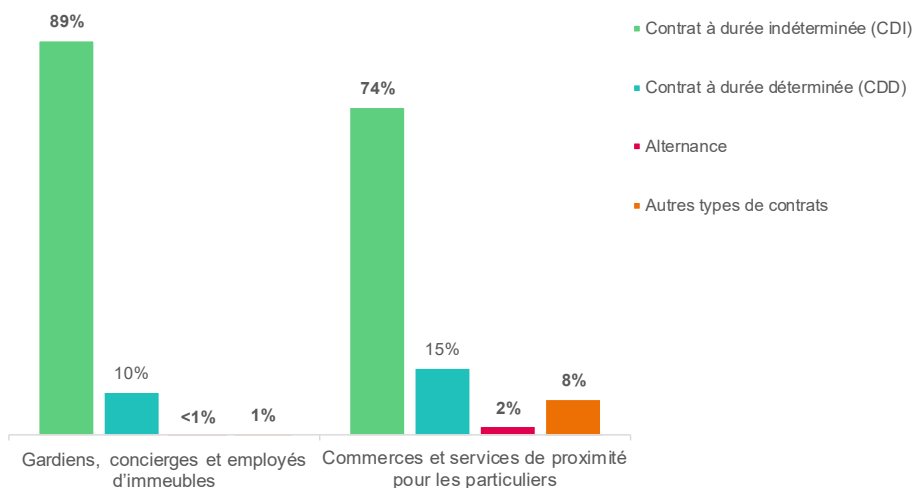


PROXIMITÉ ET MARCHÉ DU TRAVAIL

TYPE DE CONTRAT ET TEMPS DE TRAVAIL

89 % des offres de gardien concierge/gardien d'immeuble portent sur des contrats à durée indéterminée

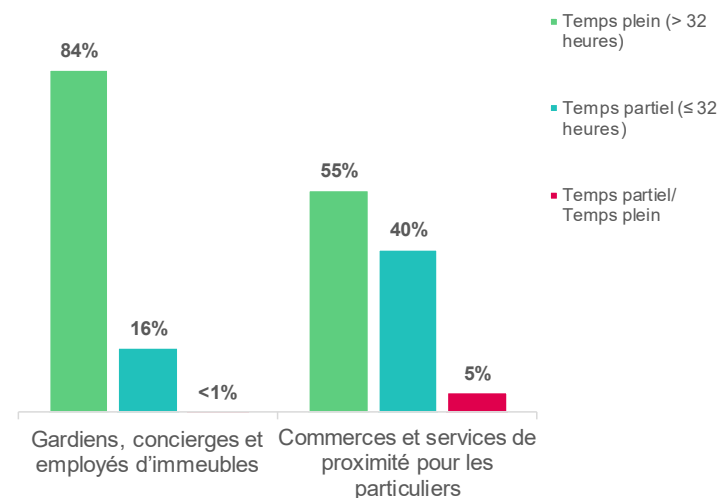
Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



Près de 9 offres d'emploi sur 10 de gardien concierge/gardien d'immeuble proposées par les entreprises de la branche correspondent à des emplois stables (89 % de CDI). Ce niveau est supérieur à la moyenne des offres d'emploi proposées par les activités de Commerces et services de proximité pour les particuliers (74 %). Cet écart est cohérent avec la part des salariés en CDI dans la branche (97 % contre 89 % pour les activités de Commerces et services de proximité pour les particuliers).

84 % des offres de gardien concierge/gardien d'immeuble correspondent à des emplois à temps plein

Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



La part des offres d'emplois à temps plein dans la branche professionnelle (84 %) est fortement supérieure à la moyenne des offres d'emploi des activités de Commerces et services de proximité pour les particuliers (55 %).

PRINCIPAUX MÉTIERS ET COMPÉTENCES RECHERCHÉS DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

650 offres d'emploi publiées en 2022 pour le métier de gardien concierge/gardien d'immeuble dans les entreprises de la branche professionnelle.

*Principales compétences recherchées, niveau de formation, salaire moyen d'offres d'emploi selon les principaux métiers
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022*

	Nombre d'offres d'emploi publiées en 2022	Compétences professionnelles recherchées	Compétences humaines recherchées	Niveau de formation	Salaire moyen proposé à l'embauche
Gardien concierge / gardien d'immeuble	650	<ul style="list-style-type: none">- Nettoyage des Bâtiments et Locaux- Sécurité et Surveillance de Site- Maintenance et Dépannage	<ul style="list-style-type: none">- Motivation Personnelle- Compétences Interpersonnelles- Minutie ou Attention aux Détails	Non renseigné	22 000 - 24 000

PROXIMITÉ ET ALTERNANCE

LES CONTRATS D'ALTERNANCE DÉBUTÉS EN 2022

Moins de 1 % des contrats en alternance au sein d'Opco EP concernent la branche

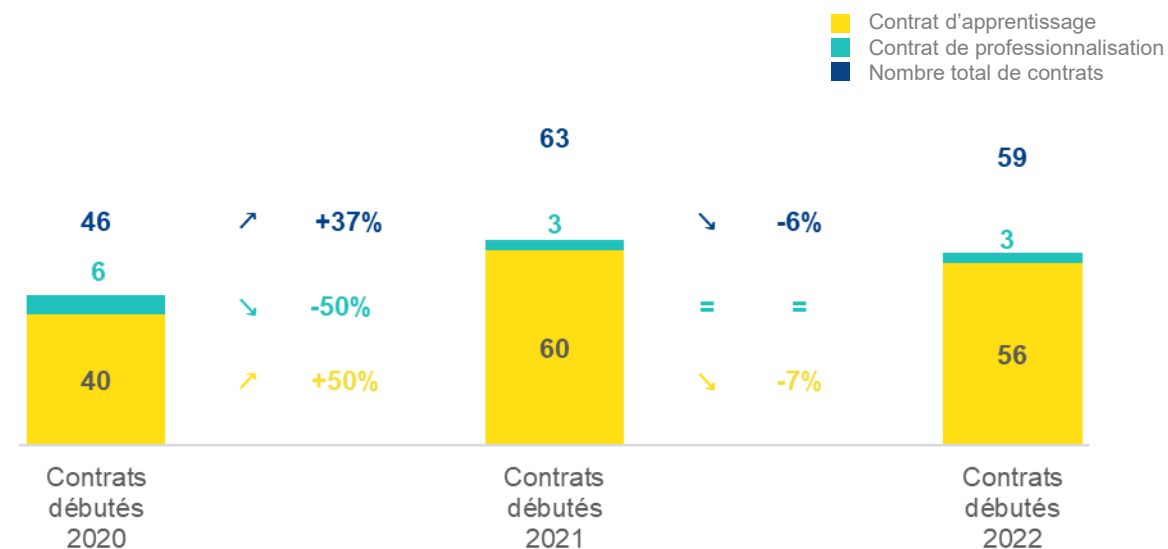
Poids des contrats d'alternance de la branche professionnelle au sein d'Opco EP
– Opco EP 2022



Moins de 1 % des contrats d'alternance débutés en 2022 dans des établissements relevant du champ d'Opco EP concernaient des établissements de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles.

-6 % de contrats en alternance au sein de la branche entre 2021 et 2022

Évolution du volume des contrats d'alternance de la branche professionnelle selon le type de dispositif
– Opco EP 2022

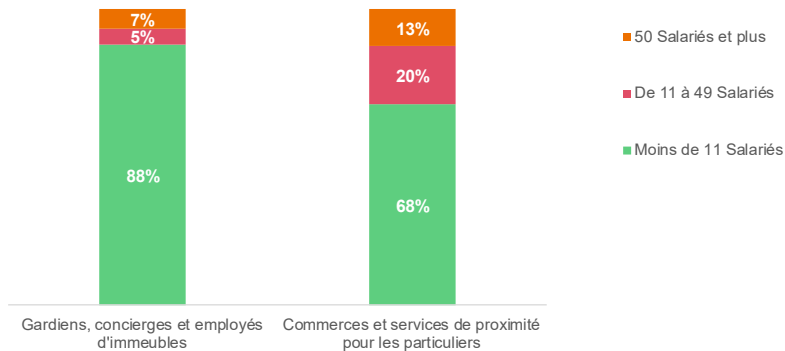


Au sein de la branche professionnelle, en 2022, 59 contrats d'alternance ont débuté. Parmi ces contrats, 56 étaient des contrats d'apprentissage (soit -7 % par rapport à 2021) et 3 des contrats de professionnalisation (soit le même nombre qu'en 2021).

LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'ALTERNANCE SIGNÉS DANS LES ENTREPRISES DE LA BRANCHE

88 % des contrats sont signés avec des entreprises de moins de 11 salariés

Répartition des contrats d'alternance selon la taille de l'entreprise – Opco EP 2022

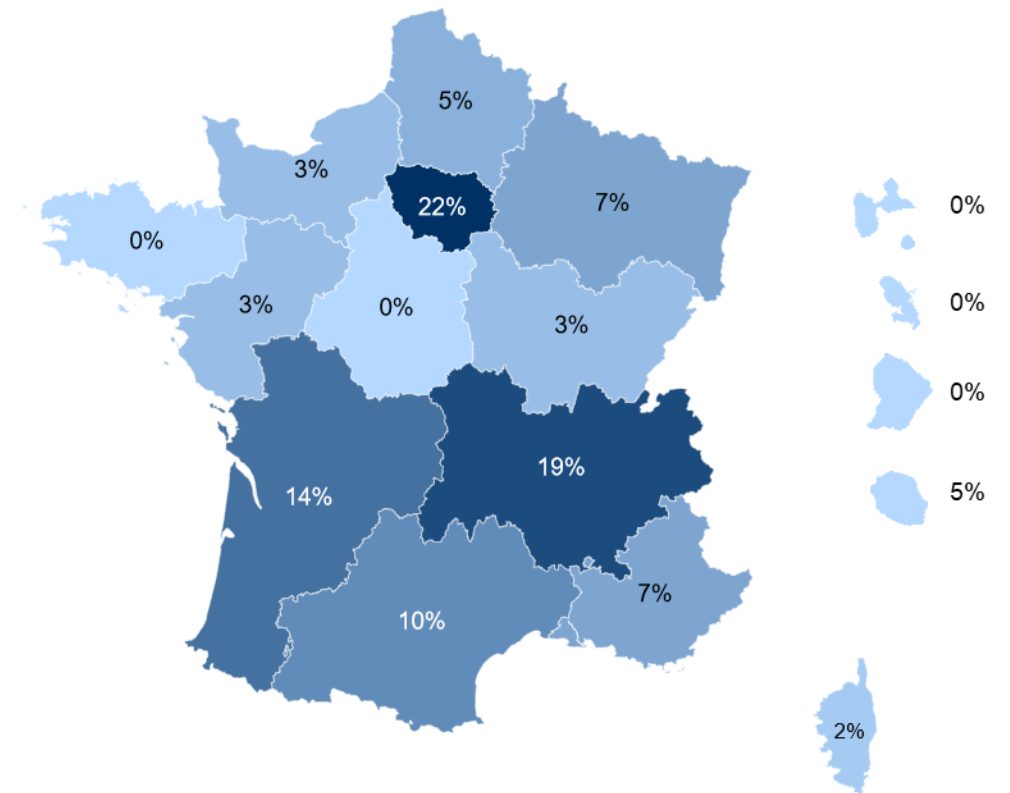


Dans la branche professionnelle, près de 9 contrats d'alternance sur 10 ont débuté dans des entreprises de moins de 11 salariés. Une sur-représentation encore plus importante par rapport aux activités de Commerces et services de proximité pour les particuliers (68 %).

A l'inverse, le nombre de contrats conclus dans les entreprises de 11 à 49 salariés (5 % contre 20 %) et de 50 salariés ou plus (7 % contre 13 %) y sont moins élevés.

22 % des contrats se concentrent dans la région Île-de-France

Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur – Opco EP 2022



Plus d'un cinquième des contrats d'alternance se concentrent dans la région Île-de-France.

LES ÉVOLUTIONS DES CONTRATS PAR RÉGION

-35 % de contrats d'alternance dans la région Île-de-France entre 2020 et 2022

Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur depuis 2020 avec les évolutions

– Opco EP 2022

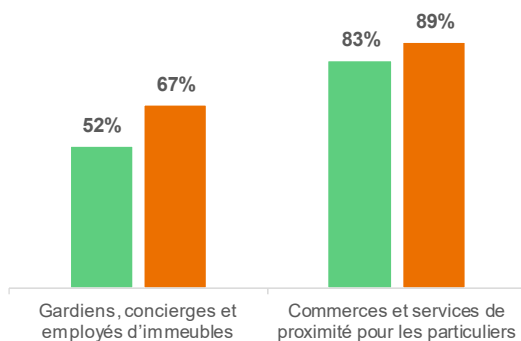
	2020			2021			2022			Évolutions 2020/2022		
	Contrat d'apprentissage 2020	Contrat de professionnalisation 2020	Ensemble des contrats 2020	Contrat d'apprentissage 2021	Contrat de professionnalisation 2021	Ensemble des contrats 2021	Contrat d'apprentissage 2022	Contrat de professionnalisation 2022	Ensemble des contrats 2022	Évolution 2020/2022 Contrat d'apprentissage	Évolution 2020/2022 Contrat de professionnalisation	Évolution 2020/2022 Ensemble des contrats
AUVERGNE-RHONE-ALPES	4	0	4	10	1	11	11	0	11	+175%		+175%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	0	0	0	4	0	4	2	0	2			
BRETAGNE	3	0	3	3	0	3	0	0	0	-100%		-100%
CENTRE-VAL DE LOIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
CORSE	1	0	1	0	0	0	1	0	1	+0%		+0%
GRAND EST	2	0	2	3	0	3	4	0	4	+100%		+100%
GUADELOUPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
GUYANE	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
HAUTS DE FRANCE	2	0	2	2	0	2	3	0	3	+50%		+50%
ILE-DE-FRANCE	14	6	20	16	2	18	12	1	13	-14%	-83%	-35%
LA REUNION	1	0	1	2	0	2	3	0	3	+200%		+200%
MARTINIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
NORMANDIE	0	0	0	1	0	1	2	0	2			
NOUVELLE-AQUITAINE	4	0	4	6	0	6	8	0	8	+100%		+100%
OCCITANIE	3	0	3	4	0	4	5	1	6	+67%		+100%
PAYS DE LA LOIRE	4	0	4	2	0	2	1	1	2	-75%		-50%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2	0	2	7	0	7	4	0	4	+100%		+100%
Total France entière	40	6	46	60	3	63	56	3	59	+40%	-50%	+28%

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES ALTERNANTS DE LA BRANCHE

52 % des signataires de contrats d'apprentissage sont des femmes

Part des femmes parmi les alternants
- Opco EP 2022

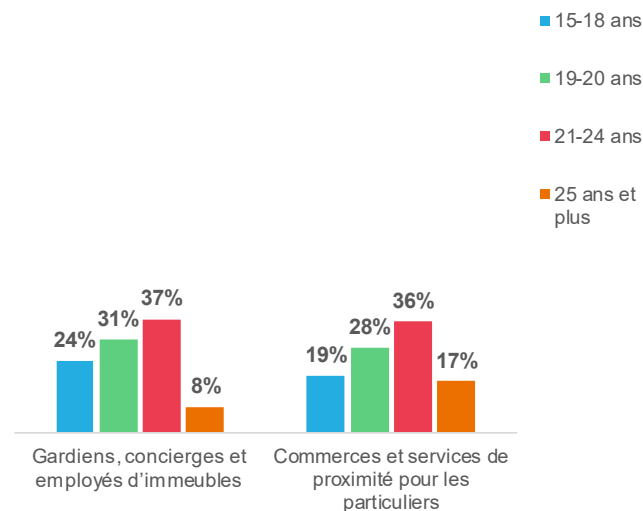
- Femmes signataires de contrats d'apprentissage
- Femmes signataires de contrats de professionnalisation



52 % des signataires de contrats d'apprentissage et 67 % des signataires de contrats de professionnalisation sont des femmes. Ces niveaux de féminisation sont très inférieurs par rapport aux activités de Commerces et services de proximité pour les particuliers, respectivement 83 % et 89 %.

37 % sont âgés entre 21 et 24 ans

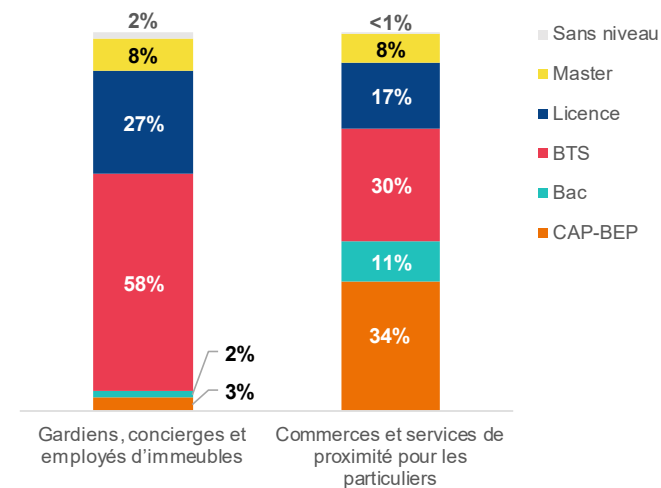
Répartition des alternants selon leur âge
- Opco EP 2022



Les profils plus jeunes sont sur-représentés dans la branche professionnelle par rapport aux alternants des activités des Commerces et services de proximité pour les particuliers : les 15-18 ans représentent 24 % des alternants contre 19 % et les 19-20 ans 31 % contre 28 %.

58 % préparent un diplôme de niveau BTS

Répartition des alternants selon le niveau de diplôme
- Opco EP 2022



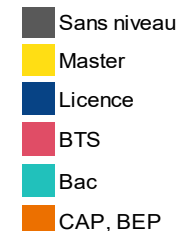
Le profil des diplômes préparés par les alternants de la branche est assez différent de ceux des activités Commerces et services de proximité pour les particuliers. Plus de la moitié préparent un diplôme de niveau BTS (58 % vs 30 %), un quart un diplôme de niveau Licence (27 % vs 17 %) et seulement 5 % un diplôme de niveau Bac ou CAP-BEP (vs 45 %). À noter que les alternants de la branche se forment notamment à l'exercice de métiers d'encadrement.

PRINCIPALES FORMATIONS PRÉPARÉES EN ALTERNANCE DANS LA BRANCHE

Les deux principales formations préparées par les alternants sont des formations de Professions immobilières et Gestionnaire d'affaires immobilières

Répartition des contrats d'alternance selon la formation préparée
– Opcv EP 2022

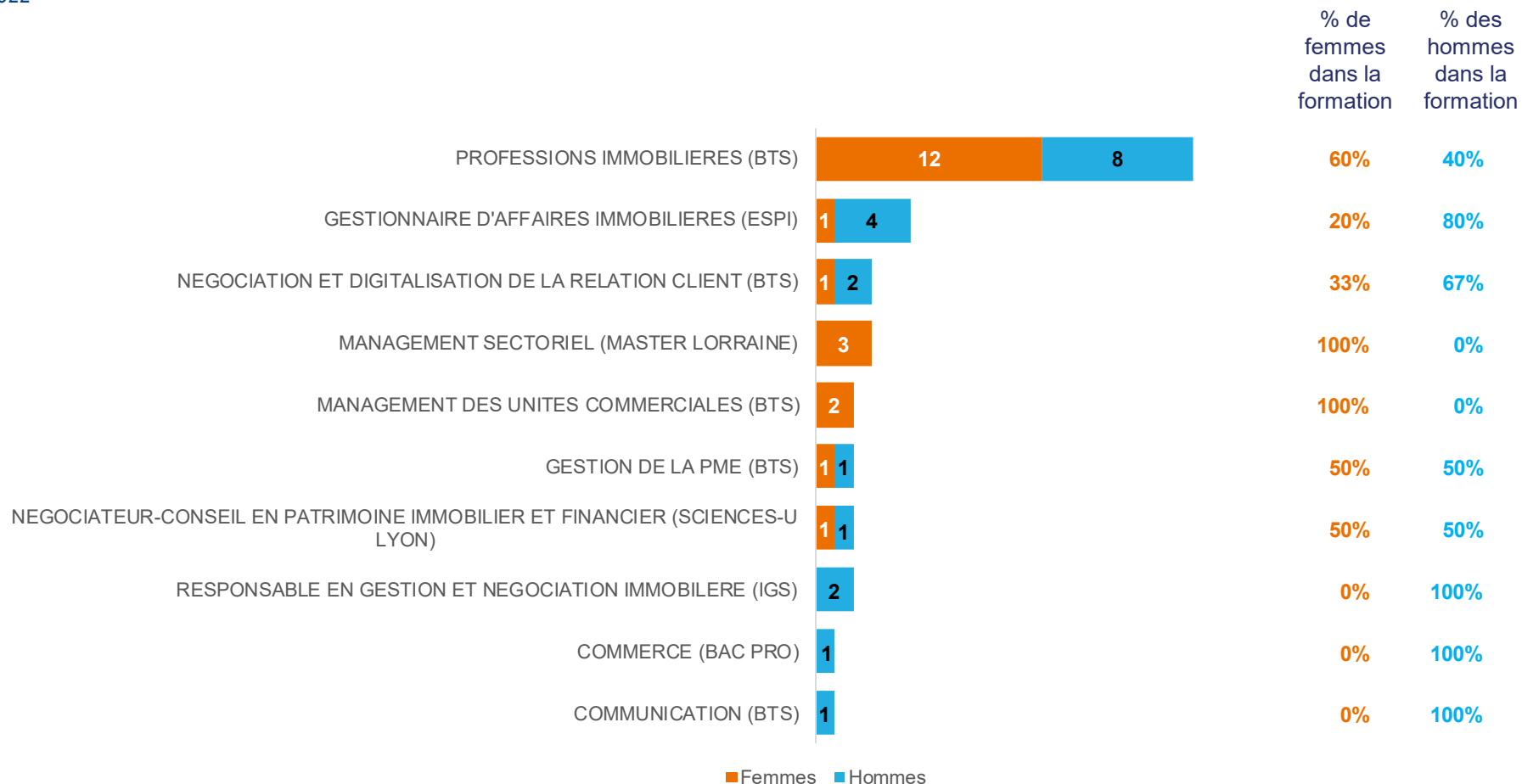
	Évolution 2021/2022	Évolution 2021/2022	
		En volume	En %
PROFESSIONS IMMOBILIERES (BTS)	20	=	+0%
GESTIONNAIRE D'AFFAIRES IMMOBILIERES (ESPI)	5	+4	+400%
NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT (BTS)	3	-1	-25%
MANAGEMENT SECTORIEL (MASTER LORRAINE)	3	+3	Nouveau
MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES (BTS)	2	+2	Nouveau
GESTION DE LA PME (BTS)	2	+1	+100%
NEGOCIATEUR-CONSEIL EN PATRIMOINE IMMOBILIER ET FINANCIER...	2	-1	-33%
RESPONSABLE EN GESTION ET NEGOCIATION IMMOBILIERE (IGS)	2	=	+0%
COMMERCE (BAC PRO)	1	=	+0%
COMMUNICATION (BTS)	1	+1	Nouveau
NEGOCIATEUR TECHNICO-COMMERCIAL (TP)	1	-2	-67%
CHARGE DES AFFAIRES IMMOBILIERES (CFQ - ISIFA)	1	+1	Nouveau
SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE (BTS)	1	+1	Nouveau
CHARGE DE GESTION COMMERCIALE (FORMATIVES)	1	+1	Nouveau
RESPONSABLE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL (CCI FRANCE)	1	+1	Nouveau



RÉPARTITION FEMME/HOMME DES PRINCIPALES FORMATIONS DE LA BRANCHE

60 % des alternants de la principale formation sont des femmes

Répartition femmes/hommes pour les principales formations
– Opco EP 2022



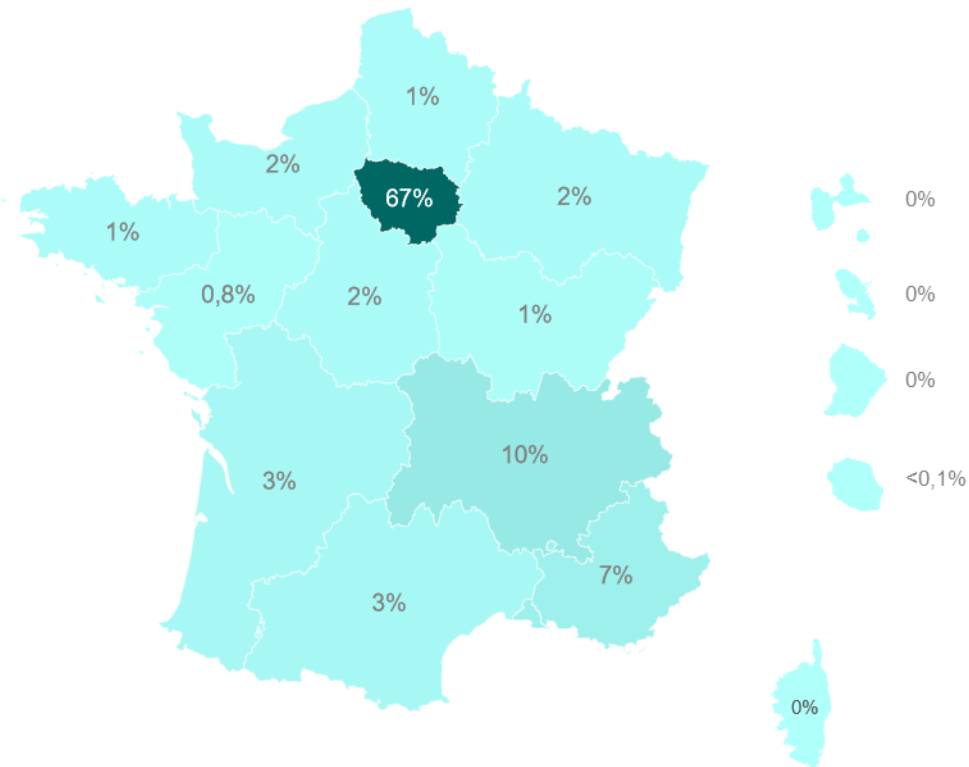


PROXIMITÉ ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION¹ DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

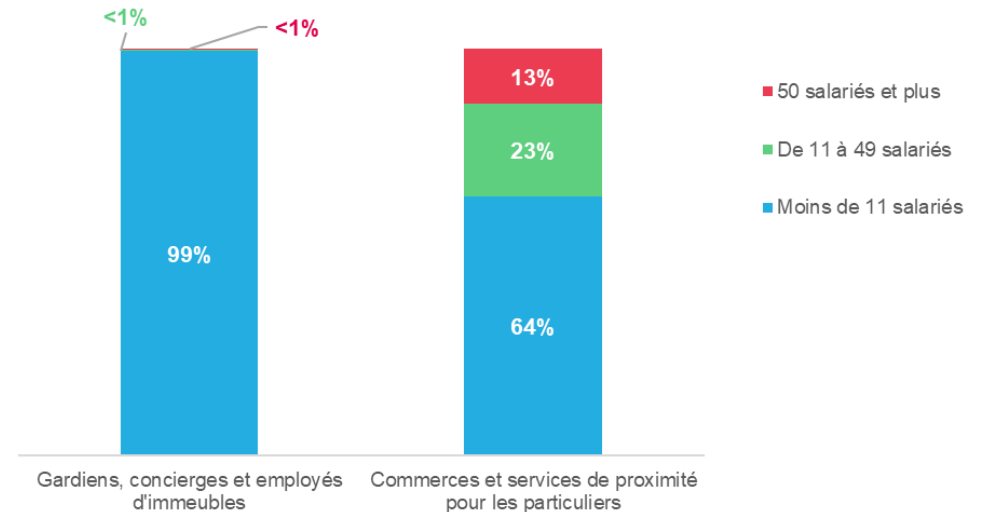
67 % des actions de formation se concentrent dans la région Île-de-France

Répartition des actions de formation selon la région de l'entreprise
– Opco EP 2022



99 % se concentrent dans des TPE de moins de 11 postes

Répartition des actions de formation selon la taille de l'entreprise
– Opco EP 2022



En 2022, 10 652 actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences, etc.) ont été réalisées dans les établissements de proximité de la branche des Gardiens, concierges et employés d'immeubles. Parmi ces actions, deux tiers se concentre dans la région Île-de-France. La quasi-totalité des actions de formation ont lieu dans les TPE de moins de 11 salariés.

Les actions de formations les plus sollicitées sont : gardien d'immeuble, gestion de copropriété, et défense prévention sécurité.

¹ Précision méthodologique : Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences, etc.). Ces données portent sur le nombre d'actions de formation.



PRINCIPAUX ENJEUX EMPLOI-COMPÉTENCES

PRINCIPAUX ENJEUX EMPLOI-COMPÉTENCES

RENOUVELLEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE ET LES BESOINS EN COMPÉTENCES :

- Du fait de la pyramide des âges avancée, la branche professionnelle va devoir faire face à de nombreux départs à la retraite dans les années à venir.
- La branche professionnelle soutient la formation des salariés en lien avec les nouvelles compétences relatives à la sécurité (mise en place et exploitation d'un système de vidéo protection, gestion des risques incendies pour les immeubles de grandes hauteurs, etc.).
- La branche professionnelle soutient également la formation des salariés en lien avec les compétences clés des métiers de la branche : gestion des situations conflictuelles, fonctionnement d'une copropriété, utilisation des outils et logiciels informatiques, etc.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE :

- La transition écologique en cours amène les professionnels du secteur à se former à l'intégration du concept de développement durable et des écogestes dans l'ensemble de leurs pratiques professionnelles (gestes éco-responsables, produits et techniques d'entretiens écologiques, réglementation sur l'entretien d'espaces verts, gestion des déchets, etc.).
- Dans un contexte d'inflation énergétique, le gardien-concierge est amené à développer des compétences sur le bon suivi de la consommation d'eau et d'énergie dans la copropriété.

PROMOTION DES ACTIONS D'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS :

- Les représentants de la branche souhaitent agir sur l'attractivité du métier « gardien/concierge » et favoriser le recours aux dispositifs d'alternance (site : « Bouge ton avenir »).

x

MÉTHODOLOGIE ET SOURCE DE DONNÉES

RESSOURCES DOCUMENTAIRES SUR LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

- Analyse des effets de la transition écologique et énergétique pour les entreprises de Gardiens, concierges et employés d'immeubles, Opco EP, 2024
- Enquête sur les pratiques et les besoins en matière d'handicap dans les entreprises de la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles, Opco EP, 2020
- Impact du numérique sur la branche professionnelle des Gardiens, concierges et employés d'immeubles, Opco EP, 2018
- Prospective métier et piste d'actions, Opco EP, 2013
- Cartographie des métiers et des fiches métier, Opco EP, 2010

RÉPARTITION¹ DES BRANCHES PROFESSIONNELLES DU PÉRIMÈTRE OPCO EP PAR ACTIVITÉ

Activités libérales

- Avocats (personnel)
- Avocats (salariés)
- Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation et personnel salarié – non-avocat
- Cabinets dentaires
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
- Entreprises d'architecture
- Greffes des tribunaux de commerce
- Laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers
- Notariat
- Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires
- Personnel des cabinets médicaux
- Personnel des huissiers de justice
- Pharmacie d'officine
- Vétérinaires (praticiens)
- Vétérinaires (salariés)

Activités de commerce et services aux entreprises

- Assainissement et maintenance industrielle
- Désinfection, désinsectisation, dératisation (3D)
- Entreprises du froid, des cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air
- Immobilier
- Maintenance des matériels (SDLM)
- Mareyage
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
- Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire
- Promotion immobilière
- Remontées mécaniques et domaines skiables
- Répartition pharmaceutique
- Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales

Activités artisanales

- Boucherie
- Boulangerie-pâtisserie
- Charcuterie de détail
- Coiffure
- Confiserie, chocolaterie, biscuiterie
- Entreprises de logistique de communication écrite directe
- Esthétique, cosmétique
- Fleuristes, vente et services des animaux familiers
- Imprimerie de labeur et Industries graphiques
- Miroiterie, transformation et négoce du verre
- Pâtisserie
- Poissonnerie
- Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire
- Sérigraphie et activité connexes
- Taxis

Activités de commerce et services aux particuliers

- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
- Détaillants en chaussures
- Entreprises de services à la personne
- Gardiens, concierges et employés d'immeubles
- Librairie
- Services funéraires
- Structures associatives cynégétiques (Chasse)

Entreprises non couvertes par une convention collective

Activités de particuliers employeurs

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE	Entreprises de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
	Établissements employeurs de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
	Salariés de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
	Alternants de la Branche Professionnelle	5	Opco EP 2022	N-1	IDCC Applicable*	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Développement des compétences de la Branche Professionnelle	5	Opco EP 2022	N-1	IDCC Applicable*	Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences etc.) engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	Chiffres clés de la branche professionnelle	6	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Ensemble des entreprises de la branche professionnelle selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN.
	Chiffres clés tous secteurs d'activité confondus	6	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Ensemble des entreprises françaises appliquant ou non une convention collective selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
CONTEXTE DE LA BRANCHE	% Poids de la branche professionnelle dans le Naf en 2020 / % Poids du Naf dans la branche professionnelle en 2020	9	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des établissements et des salariés de la branche par secteur d'activité (code NAF) / Répartition des établissements et des salariés selon le code APE	10	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Évolution du nombre d'établissements dans la branche professionnelle / Répartition des établissements selon le code APE	11	Nombre d'établissements employeurs du secteur privé, par APE (2006-2022) - <i>Open data URSSAF 2022</i>	N-1	Code NAF	Code NAF déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
			Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Évolution du nombre de salariés dans la branche professionnelle / Répartition des salariés selon la taille de l'établissement employeur	12	Nombre d'effectifs salariés du secteur privé, par APE (2006-2022) - <i>Open data URSSAF 2022</i>	N-1	Code NAF	Code NAF déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
			Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
Répartition des établissements et des effectifs salariés selon la région	13	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN	

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
EMPLOI	Répartition des salariés selon le sexe / l'âge / par PCS	15	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des salariés par type de contrat / temps de travail	16	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des salariés de la branche par métier (nomenclature PCS)	17	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Volumes de sinistralité par les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle	18	Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021	N-2	CODE NAF	Répartition des effectifs de salariés par sinistralité pour chaque code NAF
	Principales catégories de syndromes des maladies professionnelles dans les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle	19	Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021	N-2	CODE NAF	Répartition des maladies professionnelles pour chaque code NAF
	Répartition des salariés selon les PCS, le sexe, le salaire moyen et l'écart salarial	20	Base tous salariés DSN 2020 et DARES - Les portraits statistiques de branches professionnelles 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Pyramide des âges des salariés de la branche professionnelle / par métier (nomenclature PCS) selon le sexe	21	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
PROXIMITÉ ET MARCHÉ DU TRAVAIL	Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé	23	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed
	Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées	23	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed
	Principales compétences recherchées, niveau de formation, salaire moyen d'offres d'emploi selon les principaux métiers	24	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
PROXIMITÉ ET ALTERNANCE	Poids des contrats d'alternance de la branche professionnelle au sein d'Opco EP / Évolution du volume des contrats d'alternance de la branche professionnelle selon le type de dispositif	26	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la taille de l'entreprise / la région de localisation de l'employeur	27	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur	28	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Part des femmes parmi les alternants / répartition des alternants selon l'âge /le niveau de diplôme	29	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la formation préparée	30	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition femmes/hommes des principales formations	31	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
PROXIMITÉ ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Répartition des actions de formation selon la région de l'entreprise / la taille de l'entreprise	33	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences etc.) Engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022



www.opcoep.fr